



BULLETIN DE SAINT-GEORGES

n° 378 · Octobre 2025

www.eglisesaintgeorges.com secretariatsaintgeorges@lyon.catholique.fr



Abbé Laurent SPRIET

Recteur

06 14 18 07 61

l.spriet@lyon.catholique.fr

Abbé Laurent GUIMON

Chapelain

06 98 10 40 10

l.guimon@lyon.catholique.fr

Abbé Matthieu GRENIER

Chapelain

06 59 39 89 92

mgrenier85@gmail.com

Abbé Thibaud PERRUCHOT

Diacre

06 50 04 07 58

tperruchot@hotmail.fr

Frère Sébastien GRATREAU

06 50 77 98 33

freresebastieng@gmail.com

Maison Sainte-Blandine (MSB), 12 bis rue Sala 69002 Lyon. Téléphone : 04 72 77 07 90

Deuxième parole de vie : “tu ne prononceras le Nom de Dieu qu’avec respect”

Cette deuxième parole de vie est intimement liée à la première : elle en est une application pratique. “Mon âme, bénis le Seigneur, et n’oublie jamais les grâces que tu as reçues de lui” (Psaume 102, 1). Aimer Dieu par-dessus tout implique d’honorer et de bénir son Nom. C’est une expression de l’amour que nous devons rendre au Seigneur.

Il s’agit de répondre à l’Amour par l’amour. « Comme Il nous a aimés, aimons-Le, nous aussi. En ceci, en effet, il nous a laissé un modèle pour que nous suivions ses traces. C’est pourquoi Il nous dit: Pose-moi comme un sceau sur ton cœur, comme s’Il disait : “Aime-moi à la manière dont Je t’aime : Garde-Moi dans ton esprit, dans ta mémoire, dans ton désir, ton soupir, ton gémissement, tes sanglots. Souviens-toi, homme, avec quelle qualité Je t’ai créé : de combien Je t’ai préféré aux autres créatures, de quelle dignité Je t’ai ennobli, de quelle gloire et de quel honneur Je t’ai couronné et comment Je t’ai fait de peu inférieur aux anges, comment J’ai tout placé sous tes pieds. Souviens-toi non seulement de tout ce que J’ai fait pour toi, mais encore de ce que J’ai supporté de ta part, en fait de peine et de mépris. Et vois si tu n’es pas injuste à mon égard en ne m’aimant pas. Qui en effet t’a aimé comme Moi ? Qui t’a créé, sinon Moi ? Qui t’a racheté, sinon Moi ? “ (Homélie de Baudouin de Ford sur le *Cantique des cantiques*).

C’est pourquoi Saint Ignace de Loyola nous rappelle dans le “Principe et fondement” de ses *Exercices spirituels* que nous sommes créés pour louer, honorer et servir Dieu, notre Seigneur, et, par ce moyen, sauver notre âme. La deuxième parole de vie correspond très bien à cette exigence de justice et d’amour. Louer et honorer le Nom du Seigneur sont des attitudes normales de la créature vis-à-vis de son Créateur, du pécheur à l’égard de son Rédempteur. La prière personnelle et liturgique en sont des expressions. Le fait de proclamer le mystère de Jésus en est encore une autre : l’évangélisation glorifie le Nom divin. Ainsi lorsque nous faisons un examen de conscience ne passons pas trop vite au-dessus de cette deuxième parole de vie en nous disant que nous n’avons pas blasphémé mais en nous interrogeant : ai-je suffisamment glorifier le

Textes à méditer en lien avec l’édito

Parole de Dieu

Si tu aimes ton Dieu, si tu marches dans ses voies, si tu gardes ses commandements, ses lois et ses coutumes, tu vivras et tu te multiplieras (Dt 30, 14).

O Seigneur notre Dieu qu’il est grand ton nom par tout l’univers (Ps 8, 11).

Tu ne prononceras pas le nom du Seigneur ton Dieu à faux (Ex 20, 7 ; Dt 5, 11).

Il a été dit aux anciens : “ Tu ne parjureras pas ” ... Eh bien ! moi je vous dis de ne pas jurer du tout (Mt 5, 33-34).

C’est ton Dieu que tu craindras, lui que tu serviras ; c’est par son nom que tu jureras (Dt 6, 13).

Magistère

Catéchisme du Concile de Trente

« Ce que [la Loi de Dieu] commande, c’est d’honorer le saint Nom de Dieu et de ne Jurer par ce Nom qu’avec un religieux respect. Ce qu’elle défend, c’est que personne n’ose mépriser ce Nom sacré, ne le prenne en vain, et ne jure à faux par lui, témérairement ou sans motif ».

« Premièrement, nous louons Dieu, quand nous confessons hardiment devant tout le monde, qu’il est notre

Nom du Seigneur par ma vie et par mes paroles ?

A l'opposé de cette attitude, dans beaucoup de pays du monde, des expressions verbales utilisent le Nom de Dieu sans aucun respect. Il n'est pas rare d'entendre des hommes et des femmes insulter le Nom du Seigneur et donc le Seigneur Lui-même. A l'adoration et à la louange qui lui sont dus sont substitués le juron et le blasphème. Sous ce rapport, un acte de réparation est dû au Seigneur ; c'est la raison d'être des invocations qui suivent une bénédiction du Saint-Sacrement : il s'agit de compenser les péchés de blasphème par des louanges, les malédictions par des bénédictions.

Certes, sous l'effet d'une colère trop forte et non maîtrisée, une personne peut dire des paroles qui dépassent sa pensée, cependant le Nom de Dieu est matériellement insulté et un mauvais exemple est donné. Le saint curé d'Ars reprenait fortement les paysans de son village qui utilisaient le Nom de Dieu "pour un oui ou pour un non" et parfois de façon blasphematoire.

La Sainte Vierge, à La Salette et à Fatima, se plaint des paroles prononcées contre son divin Fils et contre elle-même ; elle demande une réparation, spécialement les "premiers samedis du mois".

"Si vous m'aimez, vous garderez mes commandements" (Jn 14, 15).

Abbé Laurent Spriet +

Seigneur et notre Dieu, et quand, reconnaissant Jésus-Christ pour l'Auteur de notre salut, nous le proclamons notre Sauveur.

Nous le louons encore, lorsque nous étudions avec autant de respect et d'attention sa Parole sainte, expression de sa sainte Volonté ; lorsque nous méditons cette Parole avec assiduité ; lorsque nous cherchons avec tout le zèle possible à nous en instruire, soit en la lisant, soit en l'écoutant, selon que nos emplois et notre état nous le permettent. Enfin nous honorons, nous vénérons ce Nom sacré, lorsque par devoir ou par dévotion nous célébrons ses louanges, et lui rendons des actions de grâces particulières pour tout ce qui nous arrive, l'adversité comme la prospérité ».

« Le serment n'a été institué que pour servir de remède à la faiblesse humaine, et comme un moyen nécessaire pour prouver ce que nous avançons ».

Catéchisme de saint Pie X

Est-il toujours défendu de jurer ?

Il n'est pas toujours défendu de jurer ; c'est permis et même un honneur rendu à Dieu quand il y a nécessité et que le jurement est fait avec vérité, discernement et justice.

Quand est-ce qu'on ne jure pas avec justice ?

Quand on jure de faire une chose qui n'est pas juste ou permise, comme de se venger, de voler et autres choses semblables.

Sommes-nous obligés de tenir le serment de faire des choses injustes ou défendues ?

Non seulement nous n'y sommes pas obligés, mais nous pécherions en les faisant parce qu'elles sont défendues par la loi de Dieu ou de l'Eglise.

Que nous ordonne le second commandement ?

Le second commandement nous ordonne d'honorer le saint nom de Dieu et d'accomplir non seulement les serments, mais encore les vœux.

Qu'est-ce qu'un vœu ?

Un vœu est la promesse faite à Dieu d'une chose bonne, possible pour nous, et meilleure que son contraire, à laquelle nous nous obligeons comme si elle nous était commandée.

Est-ce un péché de manquer aux vœux ?

Manquer aux vœux est un péché. Aussi nous ne devons pas faire de vœux sans une mûre réflexion et, ordinairement, sans le conseil du confesseur ou d'une autre personne prudente, afin de ne pas nous exposer au péril de pécher.

Peut-on faire des vœux à la Sainte Vierge et aux Saints ?

On fait les vœux seulement à Dieu ; cependant on peut promettre à Dieu de faire quelque chose en l'honneur de la Sainte Vierge ou des Saints.

Catéchisme de l'Eglise Catholique

2142 Le deuxième commandement prescrit de respecter le nom du Seigneur. Il relève, comme le premier commandement, de la vertu de religion et règle plus particulièrement notre usage de la parole dans les choses saintes.

2144 La déférence à l'égard de son Nom exprime celle qui est due au mystère de Dieu lui-même et à toute la réalité sacrée qu'il évoque.

2145 Le fidèle doit témoigner du nom du Seigneur, en confessant sa foi sans céder à la peur (cf. Mt 10, 32 ; 1 Tm 6, 12). L'acte de la prédication et l'acte de la

catéchèse doivent être pénétrés d'adoration et de respect pour le nom de Notre Seigneur Jésus Christ.

2147 Les promesses faites à autrui au nom de Dieu engagent l'honneur, la fidélité, la véracité et l'autorité divines. Elles doivent être respectées en justice. Leur être infidèle, c'est abuser du Nom de Dieu et, en quelque sorte, faire de Dieu un menteur (cf. 1 Jn 1, 10).

2148 Le blasphème s'oppose directement au deuxième commandement. Il consiste à proférer contre Dieu – intérieurement ou extérieurement – des paroles de haine, de reproche, de défi, à dire du mal de Dieu, à manquer de respect envers Lui dans ses propos, à abuser du nom de Dieu. S. Jacques réproouve " ceux qui blasphèment le beau Nom (de Jésus) qui a été invoqué sur eux " (Jc 2, 7). L'interdiction du blasphème s'étend aux paroles contre l'Église du Christ, les saints, les choses sacrées. Il est encore blasphématoire de recourir au nom de Dieu pour couvrir des pratiques criminelles, réduire des peuples en servitude, torturer ou mettre à mort. L'abus du nom de Dieu pour commettre un crime provoque le rejet de la religion.

Le blasphème est contraire au respect dû à Dieu et à son saint nom. Il est de soi un péché grave.

2149 Les jurons, qui font intervenir le nom de Dieu, sans intention de blasphème, sont un manque de respect envers le Seigneur. Le second commandement interdit aussi l'usage magique du Nom divin.

2150 Le deuxième commandement proscrit le faux serment. Faire serment ou jurer, c'est prendre Dieu à témoin de ce que l'on affirme. C'est invoquer la véracité divine en gage de sa propre

véracité. Le serment engage le nom du Seigneur.

2151 La réprobation du faux serment est un devoir envers Dieu. Comme Créateur et Seigneur, Dieu est la règle de toute vérité. La parole humaine est en accord ou en opposition avec Dieu qui est la Vérité même. Lorsqu'il est véridique et légitime, le serment met en lumière le rapport de la parole humaine à la vérité de Dieu. Le faux serment appelle Dieu à témoigner d'un mensonge.

2152 Est parjure celui qui, sous serment, fait une promesse qu'il n'a pas l'intention de tenir, ou qui, après avoir promis sous serment, ne s'y tient pas. Le parjure constitue un grave manque de respect envers le Seigneur de toute parole. S'engager par serment à faire une œuvre mauvaise est contraire à la sainteté du Nom divin.

2155 La sainteté du nom divin exige de ne pas recourir à lui pour des choses futiles, et de ne pas prêter serment dans des circonstances susceptibles de le faire interpréter comme une approbation du pouvoir qui l'exigerait injustement. Lorsque le serment est exigé par des autorités civiles illégitimes, il peut être refusé. Il doit l'être quand il est demandé à des fins contraires à la dignité des personnes ou à la communion de l'Église.

2158 Dieu appelle chacun par son nom (cf. Is 43, 1 ; Jn 10, 3). Le nom de tout homme est sacré. Le nom est l'icône de la personne. Il exige le respect, en signe de la dignité de celui qui le porte.

Code de droit canonique

Can. 1368 - Qui, dans un spectacle ou une assemblée publique, ou dans un écrit répandu dans le public, ou en utilisant d'autres moyens de communication sociale,

profère un blasphème ou blesse gravement les bonnes mœurs, ou bien dit des injures ou excite à la haine ou au mépris contre la religion ou l'Église, sera puni d'une juste peine.

Can. 1369 - Qui profane une chose sacrée, meuble ou immeuble, sera puni d'une juste peine.

Les saints

Le Nom de Dieu est grand là où on le prononce avec le respect dû à sa grandeur et à sa Majesté. Le Nom de Dieu est saint là où on le nomme avec vénération et la crainte de l'offenser (S. Augustin, serm. Dom. 2, 45, 19 : PL 34, 1278).

Ne jurer ni par le Créateur, ni par la créature, si ce n'est avec vérité, nécessité et révérence (S. Ignace, ex. spir. 38).

Les sentiments de crainte et de sacré sont-ils des sentiments chrétiens ou non ? Personne ne peut raisonnablement en douter. Ce sont les sentiments que nous aurions, et à un degré intense, si nous avions la vision du Dieu souverain. Ce sont les sentiments que nous aurions si nous " réalisions " sa présence. Dans la mesure où nous croyons qu'Il est présent, nous devons les avoir. Ne pas les avoir, c'est ne point réaliser, ne point croire qu'Il est présent (S. J-H Newman, *Parochial and Plain Sermons*, v. 5, Sermon 2 [Westminster 1967] : pp. 21-22)

SERVICES

Nous recherchons de bonnes volontés !

Nous recherchons des personnes
volontaires et bénévoles pour :

- Aider les abbés à trouver des dons
pour les travaux dans l'église Saint-
Georges.

- Devenir parrain ou marraine de
confirmation d'un ou d'une
néophyte. Renseignements auprès de
l'abbé Spriet.

- S'engager dans l'association "La
jarre de Sarepta" au niveau local et
dans la communauté de Saint-
Georges. Contacter le secrétariat.

- Faire du ménage à l'église une fois
par semaine ou de temps à autres.
Mail:anne.pouliquencheneaux@hotmail.fr

- Pour apporter soit des courses une
fois par mois aux abbés, soit des
repas pour une journée (déjeuner et
dîner) une fois par mois. Contact :
Aude Coffinière
aude.coffinieres@wanadoo.fr.

Nous vous remercions vivement !

"Fraternités de disciples-missionnaires"

Vous souhaitez intégrer une "Fraternité de disciples-missionnaires" à la rentrée afin de développer votre vie chrétienne mais aussi pour aider à accueillir et à intégrer les catéchumènes et les néophytes dans notre communauté et dans l'Eglise, inscrivez-vous en contactant l'abbé Spriet : abbespriet@gmail.com

Mois d'octobre : mois du Rosaire

L'application **Rosario** est un don de Dieu que la bienheureuse Pauline Jaricot n'aurait pas boudé et qu'elle aurait peut-être même inventé si elle avait vécu à notre époque...

Grâce à cette application vous êtes aidé(e) à prier une dizaine de chapelet par jour (au moins). Vous êtes stimulé(e) par une équipe. Vous recevez des textes courts pour vous aider à méditer les événements (mystères) de la vie du Seigneur et de la Vierge Marie.

En ce mois d'octobre c'est le moment de rejoindre les 86 personnes de notre communauté de Saint-Georges qui font déjà partie des groupes du Rosaire vivant "en ligne". C'est simple et efficace. Invitez vos proches à rejoindre notre groupe.

Nous avons besoin de la prière du chapelet pour, en particulier, la **protection de la "vie à naître"**. Comme vous le savez, il y a eu 251 270 avortements en France en 2024, soit 7000 de plus qu'en 2023. Le nombre total d'avortements a augmenté de 34 000 par rapport à 2021 : tristes records...

Pour télécharger l'application : <https://rosario.app/>
Rejoignez dans l'application "paroisse d'église - Saint Georges"

Recherche projecteur

Les abbés recherchent un vidéo-projecteur d'une luminosité d'environ 3500 lumens. Si vous en avez un qui ne sert à rien chez vous, vous pouvez contacter l'abbé Thibaud Perruchot à l'adresse : tperruchot@hotmail.fr

Le site internet de Saint-Georges : une source majeure d'informations et d'inspirations

Le site internet de Saint-Georges vous permet de vous inscrire aux "annonces électroniques hebdomadaires" pour être toujours au courant des activités proposées tout au long de l'année ainsi que beaucoup d'autres informations utiles tant à l'échelle de l'Eglise universelle que particulière (diocèse).

Dans les rubriques du site, vous trouverez tous les renseignements concernant le catéchisme (des enfants, des collégiens, des lycéens, des catéchumènes, des néophytes, des adultes), les sacrements (la confirmation notamment) et la "profession de foi" ainsi que toutes les activités *ad intra* ou *ad extra* de la communauté.

En page d'accueil vous trouvez le programme de la semaine (Messes, confessions, adoration eucharistique, chapelet, activités, etc...).

Le "Groupe vocationnel" continue à vivre (vocations sacerdotales et religieuses)

Un groupe pour garçons et filles de 18-30 ans a vu le jour à l'église Saint-Georges. Que vous soyez certain(e) d'être appelé(e) ou pas certain(e). Un lundi tous les deux mois de 20h30 à 22h à la Maison Sainte-Blandine (temps de lectio divina puis échange en groupe et en individuel) pour être accompagné(e) dans le discernement de sa vocation personnelle. Présence de l'abbé Laurent Spriet à toutes les rencontres. Interventions de personnes extérieures (prêtres, religieuses, etc...) et organisation de week-end en abbayes.

Dates des rencontres : cf. site internet.
Contact : abbé Spriet, abbespriet@gmail.com

Eclairage de l'église Saint-Georges

Nous comptons sur vous (a) pour trouver des entreprises pour nous faire des dons défiscalisés, (b) pour nous faire un don personnel (avec reçu fiscal le cas échéant).

Il suffit de scanner ce QR code pour rejoindre le site du diocèse de Lyon.

Merci à toutes les personnes qui ont déjà fait un don.



ACCUEIL SAINT MARTIN

Reprise de l'accueil St Martin le mercredi 10 septembre de 19h30 à 21h30
Contact : 07 56 84 85 40 (possibilité de laisser un message) ou Frère Sébastien (06 50 77 98 33)

Le chœur Convivium recrute !

Le chœur Convivium ouvre ses portes pour l'année 2025-2026 et recherche des chanteurs dans tous les pupitres : basses, ténors, altos et sopranos.

Ce chœur, qui anime la messe dominicale de 10h, propose également quelques activités d'évangélisation par la musique. Les répétitions se déroulent dans un climat à la fois amical et priant, où la recherche de Dieu s'exprime à travers l'exigence et la beauté du chant.

- Répétitions : le mardi de 20h à 22h (présence indispensable)
- Engagement : au moins deux messes par mois
- Profil souhaité : une expérience chorale préalable est appréciée

Pour toute information ou pour assister à une répétition, contactez Felipe Lesage au 06 95 91 87 46.

Visite pastorale de notre Archevêque les 13 et 14 juin 2026

Ancrée de la longue date dans la tradition de l'Eglise, la visite pastorale permet au successeur des Apôtres (l'évêque) de mieux connaître la réalité humaine de son diocèse, de vérifier la qualité évangélique de la vie des communautés, d'affirmer les fidèles dans la foi. Notre Archevêque nous visitera l'année prochaine. C'est une grâce qui nous est faite.

Cette visite est prévue par le droit de l'Eglise :

Can. 396 - § 1. L'Évêque est tenu par l'obligation de visiter chaque année son diocèse en tout ou en partie, de telle sorte qu'il le visitera en entier au moins tous les cinq ans, par lui-même ou, s'il est légitimement empêché, par l'Évêque coadjuteur ou l'Évêque auxiliaire, par le Vicaire général ou le Vicaire épiscopal, ou bien par un autre prêtre.

Can. 397 - § 1. Sont soumis à la visite ordinaire de l'Évêque les personnes, les institutions catholiques, les choses et les lieux sacrés qui se trouvent dans le diocèse.

Jardin (38) et Bourg-de-Thizy (69)

Notre Archevêque, à la demande de Mgr Eychenne (évêque de Grenoble et Vienne), continuera à nous envoyer l'année prochaine pour servir les fidèles laïcs qui se rassembleront à l'église Saint-Théodore dans la commune de Jardin (38200) à 10h (deux dimanches par mois). Nous assurons ce service depuis trois ans dans l'église Notre-Dame de l'Isle. Cette église est fermée au culte pour des raisons de sécurité à partir du 1er septembre 2025. Par ailleurs, notre Archevêque nous envoie aussi, deux fois par mois, servir les fidèles laïcs de la région de Bourg-de-Thizy à 17h45.

Groupe de prière pour les mamans afin d'obtenir des vocations sacerdotales et religieuses

Le nombre de prêtres en France est déjà insuffisant et l'avenir risque d'être plus difficile encore, sauf si nous vivons un sursaut de prière à cette intention. En Italie des mères de famille ont prié avec un succès fulgurant (cf. Lu di Monferrato, un petit village où il s'est passé quelque chose d'extraordinaire).

Nous proposons à des mères de famille de faire partie d'un groupe au fonctionnement à la fois efficace et très souple (13 mamans sont déjà inscrites) :

- chaque mère de famille s'engage à **offrir une communion d'un dimanche par mois pour demander des vocations sacerdotales et religieuses en France**, et s'il plaît à Dieu, dans sa propre famille,
- chaque mère de famille s'engage à prier **un chapelet par semaine à cette intention** (si possible devant le Saint-Sacrement mais ce n'est pas obligatoire),
- chaque mère de famille récite dans son cœur cette prière après la Messe dominicale : **"Seigneur, faites que l'un de mes fils soit prêtre ! Je veux vivre moi-même en bonne chrétienne et je veux éduquer mes enfants au bien afin d'obtenir la grâce de Vous offrir, Seigneur, un saint prêtre. Amen"**.

Ou bien pour les mères qui ont des filles : **"Seigneur, faites que l'une de mes filles soit religieuse ! Je veux vivre moi-même en bonne chrétienne et je veux éduquer mes enfants au bien afin d'obtenir la grâce de Vous offrir, Seigneur, une sainte religieuse. Amen"**.
Merci pour la France de demain !

Conférence le 23 octobre à 20h par le Père Cyrille osb, moine du Barroux

"Complexité de l'Inquisition : mieux vaut comprendre que condamner".

Ce Père est l'auteur du livre : "Lettres à un ami post-moderne sur l'Inquisition". En quelques pages qui vont à l'essentiel, le P. Cyrille en appelle à l'histoire, aux archives ainsi qu'aux meilleures et plus récentes études concernant l'inquisition. Sous forme de lettres adressées à son ami « Joris », il s'en prend aux légendes noires qui ne cessent de polluer la véritable histoire.

Pourquoi choisir la quête prélevée ?

1) Pour vous simplifier la vie : plus besoin d'avoir de la monnaie dans vos poches.

2) Si vous payez des impôts : vous pouvez donner davantage en bénéficiant des déductions fiscales en vigueur (cf. infra).

3) Saint-Georges peut anticiper son budget, en comptant sur des entrées d'argent régulières qui facilitent la gestion de sa trésorerie.

4) C'est une façon discrète et efficace de donner à la quête.

Comment se lancer ?

La quête prélevée c'est un prélèvement automatique sur votre compte bancaire. C'est très facile à mettre en place.

Il suffit d'aller ici : <https://www.donnons-lyon.catholique.fr/quetes-et-ceremonies/>, ensuite sur le côté droit de la page, vous tapez le code postale "69005" puis vous sélectionner "église Saint-Georges" et vous vous laissez guider.

Si vous êtes imposable, quelles sont les avantages ?

Grâce à la quête prélevée, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre don jusqu'à 554 € puis 66 % au-delà, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Cela vous permet par exemple de donner 480 € par an (soit 40 € par mois) pour un coût réel de 120 € après déduction fiscale. Si vous payez des impôts, il est donc possible de donner environ trois fois plus sans que cela ne coûte plus !

Vous recevrez un reçu fiscal du montant des sommes prélevées. Tous les diocèses de France ne bénéficient pas de cet avantage. Profitez-en ici à Lyon.

Avec la quête prélevée : tout le monde est gagnant.

PETIT MOT D'ADIEU

Chers fidèles de saint Georges,

pendant plus de dix ans, j'ai eu le bonheur de diriger la schola grégorienne de saint Georges, composée d'un chœur d'hommes et d'un autre de femmes, chantant à la messe dominicale de 10h et les jours de fête. Depuis le début, de nombreux chanteurs sont passés, que j'ai essayé de former au mieux, la schola se renouvelant d'années en années. Quand j'ai commencé, j'étais célibataire, sortant tout juste de trois ans de noviciat au Barroux ; à la fin, j'avais trois enfants, dont mon épouse devait s'occuper pendant que je chantais, ce qui a souvent laissé croire à certains d'entre vous qu'elle était mère célibataire !...

Je suis convaincu que c'est une grande grâce d'avoir reçu des abbés cette fonction éminemment liturgique, celle de faire vivre le chant propre de l'Eglise catholique. C'est pourquoi je veux rendre grâce, remercier le Seigneur et les abbés, en particulier l'abbé Hugues de Montjoye qui fut le premier à me la confier, puis l'abbé Spriet. J'espère surtout que je vous ai aidé à prier, et souhaite le même objectif à celui qui a pris ma suite.

Désormais, nous habitons en Provence septentrionale, et je me concentre sur le cœur de mon métier, la peinture d'art sacré, qui joue le même rôle que le grégorien, mais dans la sphère visuelle. Je confie ma famille à votre prière : pensez à prier pour moi pendant la messe, en écoutant le grégorien chanté sous la direction du nouveau responsable !...

Pierre Henri-Rousseau

VEILLÉES DE PRIÈRES D'INTERCESSION ET DE GUÉRISON

Depuis un an, nous avons organisé des veillées de prières d'intercession et de guérison à l'église Saint-Georges. Nous renouvelons la chose cette année.

D'où vient cette idée ? A l'origine, il n'y a pas de demande de la part des paroissiens réguliers de Saint-Georges. En effet, quand un membre de la communauté - catholique pratiquant régulier - affronte une maladie grave, nous savons faire des neuvaines, chapelets, sacrement des malades et messes pour demander la guérison ou les grâces pour porter cette souffrance. Par contre que font les personnes qui ne pratiquent pas ou ne croient pas ; que font-elles ? Les chiffres sont symptomatiques : en France, il y a 15 000 prêtres et ... 45 000 guérisseurs, magnétiseurs, praticiens du reiki et autres pratiques ésotériques.

Dans ce contexte, il est important que l'Eglise catholique soit présente, réinvestisse le terrain et propose un endroit, des rituels, des sacramentaux pour demander la guérison si Dieu le permet, et faire découvrir que les croix peuvent

aussi être portées avec l'aide de Jésus-Christ.

Ces soirées de prières d'intercession et de guérison sont donc proposées à Saint-Georges d'abord pour ceux qui ne croient pas et ne pratiquent pas, particulièrement les gens du quartier. La veillée de prière elle-même commence par la lecture de l'évangile, une petite prédication, des chants et des prières pour demander la guérison, ainsi que des gestes à faire dans le cours de la soirée : signe de croix avec de l'eau bénite, inscrire une intention de prières, se mettre sous le manteau de Notre Dame de Guadalupe, se faire bénir par le Saint-Sacrement.

Il s'agit donc là d'une activité missionnaire dont le but est de faire découvrir la tendresse du Christ à des personnes souffrantes qui ne croient pas et ne pratiquent pas.

Cependant, tous les paroissiens sont bienvenus pour prier et entourer toutes ces personnes. Vous pouvez aussi rejoindre l'équipe d'accueil. Contact : Abbé Laurent Guimon

Les dates de l'année : les vendredis **12 décembre 2025**, **13 mars** et **12 juin 2026** de 19h30 à 21h30

MERCREDI 15 OCTOBRE : 1ÈRE SOIRÉE DE NOTRE PARCOURS ALPHA.

Qu'est-ce que Alpha : c'est un parcours qui permet à nos voisins de découvrir le Christ et de s'ouvrir à la foi.

Pour ce parcours, **nous avons besoin de vous pour inviter des personnes que vous connaissez**, surtout des personnes du quartier Vieux-Lyon : les personnes qui y travaillent ou qui y vivent, et que l'on croise régulièrement.

Que leur dire pour les inviter ? 3 choses :

- Vous les invitez à un **repas convivial**
- Au cours duquel nous irons à la **découverte d'une question essentielle**
- Suivi d'un **temps d'échange**

Aussi,

- Réservez la date du **15 octobre, 19h30**
- Priez pour les personnes qui viendront
- Accompagnez votre ou vos invités pour la 1^{ère} soirée
- Et on se charge du repas et de la suite du parcours !

Infos pratiques : rejoignez ce groupe WhatsApp !



Carnet de famille

Baptêmes	Le 13 septembre d'Arnaud RICHARD DU MONTELLIER fils de Jean-Eude et Clémence née DIMITROFF
	Le 13 septembre de Georges DE FRANCQUEVILLE fils de Rémi et Bertille née VALLET
	Le 27 septembre de Maxine BOLZE fille de François et Madeleine née LANCEN
	Le 27 septembre de Mahaut FERRERO fille de Yves-Melaine et de Lys-Ange née LAFUMA
	Le 27 septembre de Jacques DARBON fils de Thibaud et Marie-Laure née DE BUOR DE LA VOY
	Le 27 septembre de Castille ROCHER fille de François et Diane née DE LANDES DE SAINT-PALAIS D'AUSSAC
	Le 27 septembre d'Agathe KAMPF fille de Jérémy et Marie née PAGES
	Le 28 septembre de Mélilot MOLINA D'ARANDA DE DARRAX fille de François et Hélène née DEBAECKER
Mariages	Le 6 septembre de Guillaume PONTHER et Augustine LERCHE à l'église Saint Rambert à Lyon
Rappel à Dieu	Le 20 septembre de Madame Alix CHATAIGNON née DU PLESSIS D'ARGENTRÉ avec les sacrements de l'Eglise
	Le 26 septembre de Madame Marie-Aude LAUZIER née ENGELMANN avec les sacrements de l'Eglise

À vos agendas !

Catéchisme (CP à CM2) : les mercredis de 9h45 à 11h à la MSB (hors vacances scolaires).

Collégiens et Lycéens : Cours tous les mercredi (hors vacances scolaires) à 17h30 pour les collégiens avec le frère Sébastien et l'abbé Perruchot, et cours tous les 15 jours pour les lycéens avec l'abbé Spriet de 18h à 19h.

L'aumônerie des collégiens (5è - 3è) est tenue par l'abbé Perruchot

Etudiants et jeunes pros :

1. **Rosaire Vivant des jeunes :** apprendre à prier le chapelet et se fomer. Contact : Abbé Perruchot.
2. **Spes-Misericordiae :** Contact : Louis-Marie Vian (07.67.64.66.16) et Blanche des Courtils (07.70.25.98.79)
3. **Groupe Saint Jean-Paul II (jeunes célibataires de plus de 35 ans) :** Cf. Annonces hebdomadaires de Saint-Georges.

Groupe Caritas : pour jeunes professionnels mariés ou célibataires - Contact : Vianney et Hortense Ezanno (06.60.41.36.78)

Catéchumènes (adultes demandant le baptême) ou adultes désirant revoir toutes les bases du catéchisme en un an : chaque mercredi de la période scolaire de 20h30 à 22h avec l'abbé Laurent Guimon. Cours aussi dispensé par YouTube pour ceux qui ne peuvent pas être présents sur place — lien privé, pensez à vous inscrire auprès du secrétariat.

Néophytes (adultes récemment baptisés) ou « recommençants » : un mercredi sur deux avec l'abbé Spriet de 20h30 à 22h. Cours aussi enregistré pour ceux qui ne peuvent pas être présents sur place — pensez à vous inscrire auprès du secrétariat.

Catéchisme pour adultes : lundi 13 octobre de 20h30 à 22h avec l'abbé Spriet. Cette année : les principes de la vie morale du chrétien (3ème partie du Catéchisme de l'Eglise Catholique).

A la découverte de la Bible : avec l'abbé Laurent Guimon. Thème de l'année 2025-2026 : Le Livre de l'Apocalypse (suite)

Une fois par mois le même cours est fait le jeudi soir de 20h30 à 21h30 et le vendredi après-midi de 15h à 16h à la Maison Sainte Blandine

Dates des cours (une heure), le jeudi à 20h30 - le vendredi, même cours à 15h :

• 9 et 10 octobre 2025

- 6 et 7 novembre
- 4 et 5 décembre
- 8 et 9 janvier 2026
- 5 et 6 février
- 5 et 6 mars
- 23 et 24 avril
- 21 et 22 mai

Initiation pratique sur la liturgie de la messe : Pour apprendre à participer à la Messe et à suivre la liturgie dans son missel. Prochain cours de l'année le **mardi 17 novembre** à 20h30.

Soirée jeunes couples (moins de 5 ans de mariage) : le **mardi 18 novembre** à 20h à la MSB. Cf. Site de Saint-Georges.

Foyers "Domus Christiani" : www.domus-christiani.fr. Et cf. Site de Saint-Georges.

Foyers : groupes Cana (cf Site de Saint-Georges)

Groupe Saint Joseph : groupe d'époux éprouvés, par une séparation, un divorce, un procès en nullité de mariage, etc. L'objectif est de soutenir ces personnes, et qu'elles s'apportent mutuellement une aide fraternelle. Une rencontre par mois à la MSB. Le premier vendredi du mois. Contact : Capucine Maire : capucinemaire@gmail.com.

Conférence Saint-Vincent de Paul : pour visiter à domicile les personnes isolées. Contact : Matthieu Sautel, 06 80 96 44 12, matthieu.sautel@gmail.com.

Ecoute Post-IVG : Chaque mois, une équipe composée d'une écoutante, d'une psychologue, d'un médecin et d'un prêtre (abbé Spriet) accueille, écoute et accompagne à Lyon des femmes ayant connu un avortement. Parlez-en autour de vous. Contact : parolepostivglyon@gmail.com

Service de messe :

- **Enfants et adolescents :** Tous les jeunes ayant fait leur première communion sont les bienvenus. Inscription via ce formulaire : <https://forms.office.com/e/PnGpHrcEBY>

- **Etudiant et jeunes pro :** avec Frère Sébastien

"Garde d'honneur" Année du Sacré-Coeur

Heure d'adoration et de réparation chaque premier vendredi du mois à l'église après la messe de 18h30. Inscriptions : madame Christine de Pazzis cdepazzis@neuf.fr ; renseignements : <https://www.gardedhonneurdusacrecoeur.org/>

QUÊTES IMPÉRÉES DU MOIS :

19 octobre : Quêtes pontificales pour la Mission - OPM (Universelle Totale)

Une quête "totale" : tout est reversé au diocèse. Une quête "partielle" : 30% du montant total est reversé au diocèse.



MISSEL POUR LES FIDÉLES

Des missels sont en vente à la sacristie (pour enfants, pour adultes)

OFFRANDE DE MESSES

(Cf. Site internet pour les explications, onglet "dons")

Messe : 18€
Neuvaine : 180€

Octobre 2025

Date	Fête	Activités	
Mercredi 1er octobre	St Rémi, évêque et confesseur	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 et lycéens à 18h - Catéchumènes et néophytes à 20h30 - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Jeudi 2	Les Saints Anges Gardiens	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG)	  
Vendredi 3 1er du mois	Ste Thérèse de l'Enfant Jésus, vierge, patronne secondaire de la France	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Soirée oeuvres de Miséricorde à 19h30 - Adoration de 19h30 à 23h et confessions de 18h30 à 21h (LG) - Groupe St Joseph	  
Samedi 4 1er du mois	St François, confesseur	Messes à 9h (LS) et 11h (MG) en rite lyonnais Service de messe des étudiants et jeunes pros de 15h à 17h	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 5 octobre	17ème dimanche après la Pentecôte	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 6	St Bruno, confesseur	Messe à 18h30 (MG)	  
Mardi 7	Notre-Dame du Saint Rosaire	Messe à 18h30 (LG) - <i>pas de messe à 9h</i> Spi & Spi à 20h30 à la crypte	  pas de confessions
Mercredi 8	Ste Brigitte, veuve	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes à 20h30 - Ecoute Post-IVG (abbé Spriet)	  
Jeudi 9	St Jean Léonardi, confesseur	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG) Evangélisation avec Spes et caritas à 20h Cours n°1 sur la Bible à 20h30	  
Vendredi 10	St François de Borgia, confesseur	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Cours n°1 sur la Bible à 15h Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Samedi 11	Maternité de la Sainte Vierge	Messes à 9h (LS) en rite lyonnais et à 11h à la crypte (MG)	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 12 octobre	18ème dimanche après la Pentecôte	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 - abbé Spriet à Jardin et Bourg de Thizy Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 13	St Edouard, roi et confesseur	Messe à 18h30 (LS) Catéchisme pour adultes (CEC) à 20h30	  
Mardi 14	St Calixte 1er, pape et martyr	Messe à 9h (LS) et 18h30 (LG) Spi & Tea à 20h30 à la crypte	  
Mercredi 15	Ste Thérèse, vierge	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 et Lycéens à 18h - Catéchumènes et néophytes à 20h30 - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Rosaire Vivant des jeunes à 19h15	  
Jeudi 16	Ste Hedwige, veuve	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG) Louange et adoration avec Spes et Caritas à 20h	  
Vendredi 17	Ste Marguerite-Marie Alacoque, vierge	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Samedi 18	St Luc, évangéliste	Messe à 9h (MG) en rite lyonnais - <i>pas de messe à 11h</i>	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 19 octobre	19ème dimanche après la Pentecôte	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 20	St Jean de Kenty, confesseur	Messe à 18h30 (MG)	  
Mardi 21	De la férie	Messe à 18h30 (MG)	  
Mercredi 22	De la férie	Messe à 18h30 (MG) Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Jeudi 23	St Antoine-Marie Claret, évêque et confesseur	Messe à 18h30 (MG) Conférence du Père Cyrille, OSB, à 20h	  
Vendredi 24	St Raphaël Archange	Messe à 18h30 (MG) Heure de la Miséricorde à 15h Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Samedi 25	De la Sainte Vierge le samedi	Messes à 9h (LS) et à 11h (LG) en rite lyonnais	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 26 octobre	Dimanche du Christ-Roi	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 - abbé Guimon à Jardin et Bourg de Thizy Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 27	De la férie	Messe à 18h30 (LS)	  
Mardi 28	St Simon et St Jude, apôtres	Messe à 18h30 (LS)	  
Mercredi 29	De la férie	Messe à 18h30 (LG) Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Jeudi 30	De la férie	Messe à 18h30 (LG) Louange et Adoration avec Spes et Caritas à 20h	  
Vendredi 31	De la férie	Messe à 18h30 (LG) Heure de la Miséricorde à 15h Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Samedi 1er novembre 1er du mois	TOUSSAINT (Fête d'obligation)	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Dimanche 2 novembre	Commémoration des fidèles défunts	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	

Légende :  confessions de 17h30 jusqu'à 18h15 (sauf horaire spécifié);  chapelet à 18h;  adoration de 17h00 à 18h15
 LS : Abbé Laurent Spriet, LG : Abbé Laurent Guimon, MG : Abbé Mathieu Grenier

*En cas de contradiction entre le bulletin et le site ou la lettre hebdomadaire, ce sont le site et la lettre hebdomadaire qui priment.
 Le bulletin est prévu un mois à l'avance : il ne peut pas tenir compte des aléas. Merci.*